

**MAITRE D'OUVRAGE**

**MAIRIE DE CAPENDU  
Place de l'Hôtel de Ville  
11 700 CAPENDU**

---

---

***REAMENAGEMENT DE L'ANCIENNE  
PERCEPTION EN SALLE D'EXPOSITION  
A CAPENDU.***

---

---

**Lot n° 1  
CCTP  
DEMOLITION - GROS ŒUVRE -  
ENDUITS**

---

---

**ARCHITECTE**

**ATELIER D'ARCHITECTURE DELDEBAT – RIVEL Architectes Associés  
6, boulevard Omer SARRAUT  
11 000 CARCASSONNE**

**ECONOMISTE**

**C.E.BAT Coordination, Economie du Bâtiment  
5 Rue de Mazagran – 11 000 CARCASSONNE**

## DESCRIPTIF

Affaire : 1809-015 Réaménagement de l'ancienne perception en Salle d'Exposition à Capendu

### Lot n°1 : DEMOLITION - GROS OEUVRE - ENDUITS

---

## TABLE DES MATIERES

<b>1.1 GENERALITES</b>	<b>3</b>
<b>1.1.1 OBJET</b>	<b>3</b>
<b>1.1.2 NOTA CONCERNANT LA REMISE DE L'OFFRE</b>	<b>3</b>
<b>1.1.3 CONNAISSANCES DES LIEUX - EXECUTION DES TRAVAUX</b>	<b>3</b>
<b>1.1.4 DISPOSITIONS GENERALES</b>	<b>3</b>
1.1.4.1 Documents de référence contractuels	4
1.1.4.2 Protection des existants	4
1.1.4.3 Prestations à la charge des entreprises	4
1.1.4.4 Connaissances des lieux	5
1.1.4.5 Démarches et autorisations	5
1.1.4.6 Liaisons entre les corps d'états	5
1.1.4.7 Règles d'exécution générales	6
1.1.4.8 Prescriptions relatives aux fournitures et matériaux	6
1.1.4.9 Réservations, percements, rebouchages, scellements, raccords, etc..	6
1.1.4.10 Protection des ouvrages	7
1.1.4.11 Dimensions des existants	7
1.1.4.12 Nettoyage de chantier	7
1.1.4.13 Remise en état des lieux	7
<b>1.2 DESCRIPTION DES TRAVAUX</b>	<b>7</b>
<b>1.3 DESCRIPTION DES TRAVAUX - ACCESSIBILITE</b>	<b>8</b>
<b>1.3.1 INSTALLATION - HONORAIRES</b>	<b>8</b>
1.3.1.1 Installation de chantier	8
1.3.1.2 Constat d'huissier	9
<b>1.3.2 DEMOLITION</b>	<b>9</b>
1.3.2.1 Démolition intérieure	9
1.3.2.1.1 Démolition second oeuvre	10
1.3.2.1.2 Démolition gros oeuvre	10
1.3.2.1.3 Raccords mortier suite aux démolitions	10
1.3.2.2 Dépose de menuiseries extérieures	10
1.3.2.3 Dépose de volets intérieurs pour réutilisation	10
1.3.2.4 Dépose des grilles de défense	10
1.3.2.5 Dépose de la canalisation EU/EV sous procédure amiante	10
<b>1.3.3 RESEAUX</b>	<b>11</b>
1.3.3.1 Canalisations réseaux EU/EV	11
1.3.3.1.1 Canalisations sous dallage	11
1.3.3.1.2 Canalisations extérieures	11
1.3.3.2 Remplacement du regard extérieur EU/EV	11
1.3.3.3 Raccordement réseaux EU/EV sur le réseau public	11
<b>1.3.4 SOUS OEUVRES / OUVRAGES DIVERS</b>	<b>11</b>
1.3.4.1 Création / Modification d'ouverture	12
1.3.4.1.1 Modification d'ouverture intérieure dim 1.60*2.20ht	12
1.3.4.2 Bouchement d'ouverture	12
1.3.4.3 Ouverture à réouvrir	13
1.3.4.3.1 Fenêtre	13
1.3.4.3.2 Porte	13
1.3.4.4 Reprise de feuillure en tableaux et linteaux avant pose de la menuiserie	13
1.3.4.5 Reprise des appuis et des seuils avant pose de la menuiserie	13
1.3.4.6 Calfeutrement de menuiseries	14
1.3.4.7 Percements en murs	14
1.3.4.7.1 diam 100	14

## DESCRIPTIF

Affaire : 1809-015 Réaménagement de l'ancienne perception en Salle d'Exposition à Capendu

### Lot n°1 : DEMOLITION - GROS OEUVRE - ENDUITS

---

1.3.4.7.2 diam 200	14
1.3.4.8 Pénétrations dans bâtiment	14
1.3.4.9 Percements, scellements, calfeutrements, raccords...	14
<b>1.3.5 OUVRAGES EXTERIEURS</b>	<b>15</b>
1.3.5.1 Reprofilage en pente dallage d'accès	15
1.3.5.2 Bande de guidage	16
1.3.5.3 Marquage des parkings	16
1.3.5.3.1 Marquage parking	16
1.3.5.3.2 Sigle stationnement handicapé au sol + panneau	16
<b>1.3.6 RENFORCEMENT</b>	<b>16</b>
1.3.6.1 Renforcement de planchers et/ou poutres existantes	16
1.3.6.1.1 UPN 260	17
<b>1.3.7 TRAITEMENT DES FACADES</b>	<b>17</b>
1.3.7.1 Echafaudage	17
1.3.7.2 Travaux préparatoires	17
1.3.7.3 Piquage des enduits	17
1.3.7.4 Enduit à la chaux	18
1.3.7.5 Plus value pour soubassement	18
1.3.7.6 Nettoyage des encadrements pierres conservés	18
1.3.7.7 Traitement de la génoise	19
<b>1.4 <u>OPTION - CREATION DU DRAIN</u></b>	<b>20</b>
1.4.1 Création d'un drain	20

## DESCRIPTIF

Affaire : 1809-015 Réaménagement de l'ancienne perception en Salle d'Exposition à Capendu

### Lot n°1 : DEMOLITION - GROS OEUVRE - ENDUITS

---

## 1.1 GENERALITES

### 1.1.1 OBJET

Le présent Cahier de Clauses Techniques Particulières - CCTP - a pour objet de définir :

- La nature et la consistance des travaux de Démolition - Gros Oeuvre - Enduit pour le réaménagement de l'ancienne perception en Salle d'Exposition à Capendu.
- Les conditions dans lesquelles ces travaux devront être réalisés.

Le CCTP n'a aucun caractère limitatif.

### 1.1.2 NOTA CONCERNANT LA REMISE DE L'OFFRE

Les quantités portées dans le cadre de décomposition du prix global et forfaitaire (cadre de DPGF) ont été établies par le maître d'oeuvre.

Elles sont à considérer comme n'étant qu'indicatives : toute entreprise remettant une offre se doit de les vérifier et de les rectifier selon nécessité.

Toute quantité évaluée par le maître d'oeuvre qui ne sera pas modifiée par l'entreprise sera considérée comme ayant été validées par cette dernière.

Les quantités figurant dans le devis (DPGF) de l'entreprise ne pourront être remise en cause en cours de chantier par cette dernière et aucun supplément de prix ne sera accepté au prétexte d'éventuelles erreurs sur elles.

Pour être prise en considération, l'offre devra obligatoirement respecter la trame de la DPGF.

Les entrepreneurs pourront toutefois à leur initiative, ajouter les sous-détails et les postes complémentaires qu'ils jugeront nécessaires pour expliciter ou compléter leurs offres. Les quantités et les prix y figurant seront ceux de leurs propres estimations.

### 1.1.3 CONNAISSANCES DES LIEUX - EXECUTION DES TRAVAUX

Le présent chantier est soumis à une obligation de résultat défini par l'ensemble des pièces du dossier marché.

En conséquence, chaque entreprise doit prévoir tout ce qui sera nécessaire à l'exécution des travaux de son lot, pour un parfait aboutissement. Aucun supplément ne sera admis à ce titre.

En effet, de part sa connaissance, chaque entreprise devra prévoir tous les travaux complémentaires et non précisés dans le C.C.T.P. ou sur les plans.

Chaque entreprise devra tenir compte de toutes les sujétions découlant de la position du chantier par rapport à son environnement et aux voies d'accès.

Les différentes circulations devront être maintenues durant la totalité des travaux.

Les travaux tous lots seront réalisés avec toutes les précautions nécessaires pour éviter toutes coupures et incidents sur le réseau des fluides existants qui devront être maintenus en état de fonctionnement pendant toute la durée du chantier.

Pour certains réseaux, des recherches préliminaires pourront être demandées pour leur identification.

Chaque entreprise devra obligatoirement se rendre sur place afin de se rendre compte très exactement de l'étendue des travaux et des difficultés d'exécution.

### 1.1.4 DISPOSITIONS GENERALES

Les travaux ont pour objet la réalisation de travaux divers pour le réaménagement de l'ancienne perception en Salle d'Exposition à Capendu.

L'entrepreneur est réputé avoir visité les lieux avant de faire son offre et avoir examiné les contraintes liées à la réalisation de ces travaux.

Les ouvrages du présent lot devront répondre aux conditions et prescriptions des documents techniques qui lui sont applicables dont notamment les suivants :

## DESCRIPTIF

Affaire : 1809-015 Réaménagement de l'ancienne perception en Salle d'Exposition à Capendu

### Lot n°1 : DEMOLITION - GROS OEUVRE - ENDUITS

---

#### 1.1.4.1 Documents de référence contractuels

Les ouvrages faisant l'objet du présent marché devront répondre aux clauses, conditions et prescriptions des documents techniques et des documents réglementaires qui sont applicables aux travaux du marché.

L'entrepreneur devra impérativement respecter toutes les prescriptions, spécifications et autres réglementations applicables aux travaux de son lot.

Les textes, documents et autres constituant la réglementation à respecter ne sont pas joints matériellement aux marchés, mais chaque entrepreneur est contractuellement réputé parfaitement les connaître.

#### 1.1.4.2 Protection des existants

L'entrepreneur devra prendre toutes dispositions utiles et toutes précautions pour ne causer, lors de l'exécution de ses travaux, aucune détérioration aux existants.

Lorsque les travaux devront être exécutés à proximité de bâtiment existants ou en construction, l'entrepreneur devra prendre toutes les précautions et au besoin clôturer, pour que les travaux ne constituent pas un danger et n'apportent aucune gêne aux habitants et aux ouvriers.

#### 1.1.4.3 Prestations à la charge des entreprises

Dans le cadre de l'exécution de leur marché, les entrepreneurs devront implicitement :

- toutes leurs installations de chantier ;
- la fourniture, transport et mise en oeuvre de tous les matériaux, produits et composants de construction nécessaires à la réalisation parfaite et complète de tous les ouvrages de leur marché ;
- l'établissement des plans de réservation et des plans de chantier ;
- l'établissement des plans d'exécution propres à l'entreprise ;
- tous les échafaudages, agrès, engins ou dispositifs de levage (ou descente) nécessaires à la réalisation des travaux ;
- tous les percements, saignées, rebouchages, scellements, raccords, etc. dans les conditions précisées aux documents contractuels ;
- la fixation par tous moyens de leurs ouvrages ;
- l'enlèvement de tous les gravois de leurs travaux et les nettoyages après travaux ;
- la main-d'oeuvre et les fournitures nécessaires pour toutes les reprises, finitions, vérifications, réglages, etc. de leurs ouvrages en fin de travaux et après réception ;
- la mise à jour ou l'établissement de tous les plans « comme construit » pour être remis au maître de l'ouvrage à la réception des travaux ;
- la remise de toutes les instructions et modes d'emploi écrits, concernant le fonctionnement et l'entretien des installations et équipements ;
- les incidences consécutives aux travaux en heures supplémentaires, heures de nuits, etc. nécessaires pour respecter les délais d'exécution ;
- la quote-part de l'entreprise dans les frais généraux du chantier et le compte prorata, le cas échéant ;
- et tous les autres frais et prestations, même non énumérés ci-dessus, mais nécessaires à la réalisation parfaite et complète des travaux.

## DESCRIPTIF

Affaire : 1809-015 Réaménagement de l'ancienne perception en Salle d'Exposition à Capendu

### Lot n°1 : DEMOLITION - GROS OEUVRE - ENDUITS

---

#### 1.1.4.4 Connaissances des lieux

Les entrepreneurs sont réputés, par le fait d'avoir remis leur offre :

- s'être rendus sur les lieux où doivent être réalisés les travaux ;
- avoir pris parfaite connaissance de la nature et de l'emplacement de ces lieux et des conditions générales et particulières qui y sont attachées ;
- avoir pris connaissance des possibilités d'accès, d'installation de chantier, de stockage, de matériaux, etc., des disponibilités en eau, en énergie électrique, etc. ;
- avoir pris tous renseignements concernant d'éventuelles servitudes ou obligations.

En résumé, les entrepreneurs sont réputés avoir pris connaissance parfaite des lieux et de toutes les conditions pouvant en quelque manière que ce soit avoir une influence sur l'exécution et les délais, ainsi que sur la qualité et les prix des ouvrages à réaliser.

Aucun entrepreneur ne pourra donc arguer d'ignorances quelconques à ce sujet pour prétendre à des suppléments de prix, ou à des prolongations de délais.

#### 1.1.4.5 Démarches et autorisations

Il appartiendra aux différents entrepreneurs d'effectuer, en temps utile, toutes démarches et toutes demandes auprès des services publics, services locaux ou autres, pour obtenir toutes autorisations, instructions, accords, etc. nécessaires à la réalisation des travaux.

Copies de toutes correspondances et autres documents relatifs à ces demandes et démarches devront être transmises au maître de l'ouvrage et au maître d'oeuvre.

#### 1.1.4.6 Liaisons entre les corps d'états

La liaison entre les différentes entreprises concourant à la réalisation du projet devra être parfaite et constante avant et pendant l'exécution des travaux.

Dans le cadre de cette liaison entre les entreprises :

- l'entrepreneur de gros oeuvre prendra contact avec tous les autres corps d'état afin d'obtenir tous renseignements en ce qui concerne les ouvrages de finition et d'équipements dont l'exécution aura une incidence sur la réalisation de ses propres travaux ;
- chaque entrepreneur réclamera au maître d'oeuvre en temps voulu toutes les précisions utiles qu'il jugera nécessaires à la bonne exécution de ses prestations ;
- chaque entrepreneur se mettra en rapport en temps voulu avec le ou les corps d'état dont les travaux sont liés aux siens, afin d'obtenir tous les renseignements qui lui sont nécessaires ;
- chaque entrepreneur devra travailler en bonne intelligence avec les autres entreprises intervenant sur le chantier, dans le cadre de la coordination d'ensemble ;
- tous les entrepreneurs seront tenus de prendre toutes dispositions utiles pour assurer l'exécution de leurs travaux en parfaite liaison avec ceux des autres corps d'état.

À aucun moment durant le chantier, aucun entrepreneur ne pourra se prévaloir d'un manque de renseignements pour ne pas effectuer des prestations lui incombant ou ne pas fournir des renseignements ou des plans ou dessins nécessaires aux autres corps d'état pour la poursuite de leurs travaux.

## DESCRIPTIF

Affaire : 1809-015 Réaménagement de l'ancienne perception en Salle d'Exposition à Capendu

### Lot n°1 : DEMOLITION - GROS OEUVRE - ENDUITS

---

#### 1.1.4.7 Règles d'exécution générales

Tous les travaux devront être exécutés selon les règles de l'art avec toute la perfection possible et selon les meilleures techniques et pratiques en usage.

À ce sujet, il est formellement précisé aux entreprises qu'il leur sera exigé un travail absolument parfait et répondant en tous points aux règles de l'art et qu'il ne sera accordé aucune plus-value pour obtenir ce résultat, quelles que soient les difficultés rencontrées et les raisons invoquées.

La démolition de tous travaux reconnus défectueux par le maître d'oeuvre et leur réfection jusqu'à satisfaction totale seront implicitement à la charge de l'entrepreneur, de même que tous frais de réfection des dégâts éventuels causés aux ouvrages des autres corps d'état, et aucune prolongation de délai ne sera accordée.

Tous les matériaux, éléments et articles fabriqués « non traditionnels » devront toujours être mis en oeuvre conformément aux prescriptions de l'Avis technique.

#### 1.1.4.8 Prescriptions relatives aux fournitures et matériaux

Les matériaux, produits et composants de construction devant être mis en oeuvre seront toujours neufs et de première qualité en l'espèce indiquée.

Les matériaux, quels qu'ils soient, ne devront en aucun cas présenter de défauts susceptibles d'altérer l'aspect des ouvrages ou de compromettre l'usage de la construction.

Dans le cadre des prescriptions du CCTP, le maître d'oeuvre aura toujours la possibilité de désigner la nature et la provenance des matériaux qu'il désire voir employer et d'accepter ou de refuser ceux qui lui sont proposés.

Pour tous les matériaux et articles fabriqués soumis à Avis Technique, l'entrepreneur ne pourra mettre en oeuvre que des matériaux et produits fabriqués titulaires d'un Avis Technique.

Pour les produits ayant fait l'objet d'une certification par un organisme certificateur, l'entrepreneur ne pourra mettre en oeuvre que des produits titulaires d'un certificat de qualification.

#### 1.1.4.9 Réservations, percements, rebouchages, scellements, raccords, etc..

Les entrepreneurs auront implicitement à leur charge l'exécution de tous les percements, passages, trous, réservations, scellements, rebouchages, incorporations au coulage, etc. nécessaires à la complète et parfaite finition des ouvrages.

Dans tous les ouvrages verticaux et horizontaux en béton et en béton armé, ainsi que dans tous les éléments préfabriqués le cas échéant, tous les percements, passages, trous, gaines, etc. devront être réservés au coulage par l'entrepreneur de gros oeuvre, les refouillements, percements et autres dans ces ouvrages étant formellement interdits.

En conséquence, tous les entrepreneurs des corps d'état concernés devront en temps utile prendre toutes dispositions afin de faire prévoir au coulage ou à la préfabrication toutes les réservations ou autres nécessaires à la bonne exécution de leurs ouvrages.

Dans les autres maçonneries, tous les trous, percements, saignées, etc. seront exécutés par les entrepreneurs des corps d'état concernés.

Les scellements, rebouchages, etc. seront toujours à effectuer par l'entrepreneur du corps d'état concerné.

## DESCRIPTIF

Affaire : 1809-015 Réaménagement de l'ancienne perception en Salle d'Exposition à Capendu

### Lot n°1 : DEMOLITION - GROS OEUVRE - ENDUITS

---

#### 1.1.4.10 Protection des ouvrages

Chaque entrepreneur devra la complète protection de ces ouvrages jusqu'à la réception des travaux par tous les moyens nécessaires.

Chaque entrepreneur dont l'exécution de ses propres travaux risque de causer des détériorations ou des salissures aux ouvrages finis déjà en place devra prendre toutes dispositions et précautions utiles pour assurer la protection de ces ouvrages finis.

Cette prescription s'applique plus particulièrement aux appareils sanitaires, aux quincailleries, aux ouvrages en bois apparent, aux appareillages électriques, aux revêtements en carrelage, en plastique ou autres, etc., qui ne devront subir aucun dommage, si minime soit-il.

Faute par lui de se conformer à cette prescription, l'entrepreneur responsable en subira toutes les conséquences.

#### 1.1.4.11 Dimensions des existants

Les entrepreneurs sont contractuellement réputés avoir, avant la remise de leur offre, procédé sur le site au contrôle des dimensions des ouvrages de leur lot.

Au moment des travaux, l'entrepreneur procédera sous sa seule responsabilité à la totalité des levés de cotes qui lui sont nécessaires.

#### 1.1.4.12 Nettoyage de chantier

Chaque entrepreneur intervenant sur le chantier devra toujours, immédiatement après exécution de ses travaux dans un local ou groupe de locaux donnés, procéder à l'enlèvement des gravois de ses travaux et au balayage des sols.

Chaque entrepreneur aura à sa charge la sortie de ses gravois après nettoyage et la mise en décharge.

En résumé, le chantier devra toujours être maintenu en parfait état de propreté, et chaque entrepreneur devra prendre ses dispositions à ce sujet.

Dans le cas de non respect des prescriptions ci-dessus, le maître d'oeuvre et / ou le maître d'ouvrage pourront à tout moment faire procéder, par l'un des entrepreneurs de l'opération ou par une entreprise extérieure de leur choix, au nettoyage et sortie de gravois, les frais en seront supportés par l'entrepreneur en cause ou, dans le cas où le responsable ne pourra être défini, ils seront portés au compte prorata.

#### 1.1.4.13 Remise en état des lieux

Les installations de chantier, le matériel et les matériaux en excédent, ainsi que tous autres gravois et décombres devront être enlevés en fin de chantier, et les emplacements mis à disposition remis en état.

## **1.2 DESCRIPTION DES TRAVAUX**

### **NOTA**

#### **RECONNAISSANCE DES EXISTANTS**

Les entrepreneurs sont contractuellement réputés avoir, avant remise de leur offre, procédé sur le site à la reconnaissance des existants.

Cette reconnaissance à effectuer portera notamment sur les points suivants sans que cette énumération soit limitative :



## DESCRIPTIF

Affaire : 1809-015 Réaménagement de l'ancienne perception en Salle d'Exposition à Capendu

### Lot n°1 : DEMOLITION - GROS OEUVRE - ENDUITS

---

- l'état général des existants et leur degré de conservation ;
- l'état de vétusté de certains éléments existants, le cas échéant ;
- la nature des matériaux constituant les existants ;
- l'origine et la provenance des matériaux, matériels et équipements devant être remplacés, pour déterminer les possibilités de remplacement à l'identique, ou au contraire, par des fournitures analogues dans le cas où les produits d'origine ne seraient plus disponibles sur le marché ;
- les principes constructifs des existants, et plus particulièrement les structures porteuses ;
- la nature et la constitution des planchers et leur flexibilité ;
- l'état de conservation et d'entretien des équipements techniques tels que les installations sanitaires, l'électricité, et les installations de chauffage, le cas échéant ;
- et en général tous les points pouvant avoir une influence sur l'exécution des travaux du présent lot et sur leur coût.

Les offres des entreprises seront donc contractuellement réputées tenir compte de toutes les constatations faites lors de cette reconnaissance, et comprendre explicitement ou implicitement tous les travaux accessoires et autres nécessaires.

Les entrepreneurs sont donc réputés avoir connaissance de toutes les conditions pouvant en quelque manière que ce soit avoir une influence sur l'exécution et les délais, ainsi que sur la qualité et les prix des ouvrages à réaliser.

## 1.3 DESCRIPTION DES TRAVAUX - ACCESSIBILITE

### 1.3.1 INSTALLATION - HONORAIRES

#### 1.3.1.1 Installation de chantier

L'entreprise adjudicataire du présent lot aura à sa charge la réalisation des travaux préparatoires au chantier ainsi que les prestations d'intérêt commun à tous les corps d'état, nécessaires à la bonne marche du chantier. L'entreprise aura pris connaissance du CCAG et du CCAP et leurs annexes, ainsi que le lot 00 Prescriptions communes. Notamment la note d'organisation de chantier et les obligations découlant de la loi "Sécurité-Santé" du 31/12/93 et ses textes d'application.

Il devra en outre, en liaison avec le coordonnateur SPS désigné par le maître de l'ouvrage, la mise en place et le maintien pendant toute la durée des travaux, de tous les dispositifs de protection collective conformément à la loi "Sécurité Santé" et ses annexes.

Liste des prestations à prévoir :

- Panneau de chantier, fabrication et pose suivant indications du Maître d'oeuvre.
- Alimentation électrique du chantier : A charge du maître d'ouvrage.
- Alimentation en eau potable du chantier : A charge du maître d'ouvrage.
- Salle de réunion / vestiaire / réfectoire : Utilisation de locaux existants. L'entreprise du présent lot devra la mise en place de tables et chaises en nombre suffisant.
- Mise en place d'un wc chimique dans l'enceinte du chantier avec contrat d'entretien, pour toute la durée du chantier.
- Clôtures et accès sur le chantier : L'entreprise GO doit pour l'ensemble de la durée du chantier, la fourniture la mise en place, l'entretien et la dépose en fin de chantier d'une clôture de chantier grillagée avec portail d'une hauteur de 2.00m.
- Fourniture et entretien de la signalisation routière conforme sur la voie publique pour entrer et sortir du chantier.
- Benches pour évacuation des déchets : Sans objet, les déchets seront évacués par chaque entreprise au fur et à mesure.
- Les zones de travaux mitoyennes avec les locaux existants seront séparées des locaux en activités par des cloisons provisoires qui devront être étanches.
- Toutes installations nécessaires pour être conforme aux prescriptions du PGC.

#### **Localisation:**

Installation de chantier commune suivant PGC, CCAP, etc..

## DESCRIPTIF

Affaire : 1809-015 Réaménagement de l'ancienne perception en Salle d'Exposition à Capendu

### Lot n°1 : DEMOLITION - GROS OEUVRE - ENDUITS

---

#### 1.3.1.2 Constat d'huissier

L'entreprise fera réaliser un constat d'huissier avant début des travaux sur les bâtiments existants, mur de soutènement, etc... ainsi que sur les abords du chantier, les éventuelles réparation et réfection dues aux dégâts qui pourraient être occasionné durant les travaux seront à la charge des entreprises responsables. Dans le cas ou les responsables ne pourraient être identifiés, les frais engendrés seront imputés au compte prorata.

#### 1.3.2 DEMOLITION

##### 1.3.2.1 Démolition intérieure

Démolition et évacuation de tous les ouvrages non conservés du bâtiment existant.

Travaux comprenant :

- Dépose de tous les systèmes de fixation des appareillages.
- Démolition complète des ouvrages décrits ci-après.
- Démontage et évacuation des gravats par tous moyens nécessaire.

Un soin particulier sera apporté lors des déposes et évacuation afin de ne pas endommager les ouvrages conservés, à savoir.

Les ouvrages concernés par les démolitions sont :

- Démolition du second oeuvre :
  - L'ensemble des cloisonnements intérieurs en plaque de plâtre et/ou en briques plâtrées.
  - L'ensemble des plafonds en plaque de plâtre et/ou en lattis plâtre, etc..., y compris ossatures, système de suspension, isolation, etc...
  - Les revêtements de sols de tous types : sols souples, sols durs type carrelage, etc..., y compris ragréage et chape support.
  - L'ensemble des plinthes de type carrelage et bois ou autres.
  - Les revêtements muraux de type faïences.
  - Les menuiseries intérieures: portes, placards y compris étagères et tout éléments composant les placards, aménagements divers.
  - Les appareils sanitaires : éviers, wc, lavabo, etc...
  - L'ensemble des radiateurs et des réseaux, etc...
  - L'ensemble des réseaux en plafond, les réseaux d'électricité y compris tableaux, appareillages, appareils de chauffage, etc....
  - L'ensemble des réseaux de plomberie et d'évacuations EU/EV, chaudière, etc...
  - L'entreprise s'assurera que l'ensemble des réseaux soit neutralisé avant toute intervention. Dans le cas contraire, elle assurera cette prestation.
  - La démolition du conduit de fumée et la reprise du plancher.
- Démolition du gros oeuvre :
  - La démolition du dallage surélevé au niveau des sanitaires.

Nota : Les encombrants mobilier, seront évacués au préalable par le maître d'ouvrage.

Suite aux démolitions, l'entreprise devra les raccords mortier (ciment ou bâtard) en mur au niveau des cloisons démolies, ainsi qu'au niveau des planchers bois et béton démolis. Ces raccords devront être soignés, notamment sur les pièces où les murs resteront apparents.

Travaux exécutés par tous moyens appropriés en fonction des conditions du chantier et de son environnement, avec toutes précautions prises pour ne causer aucun dommage aux ouvrages conservés, compris tous travaux accessoires nécessaires.

Tous échafaudages, agrès, protections, etc. nécessaires.

Compris tous descellements nécessaires effectués avec soin.

Une visite des lieux sera nécessaire, afin d'appréhender le type et le volume des ouvrages à démolir.

#### **Localisation:**

Démolition sur l'ensemble de la zone concernée par les travaux, suivant plans architecte.

## DESCRIPTIF

Affaire : 1809-015 Réaménagement de l'ancienne perception en Salle d'Exposition à Capendu

### Lot n°1 : DEMOLITION - GROS OEUVRE - ENDUITS

---

- 1.3.2.1.1 Démolition second oeuvre
- 1.3.2.1.2 Démolition gros oeuvre
- 1.3.2.1.3 Raccords mortier suite aux démolitions
- 1.3.2.2 Dépose de menuiseries extérieures

Dépose en démolition d'ouvrages de menuiseries extérieures de tous types, y compris tablettes et stores, travaux effectués avec soin pour éviter toutes dégradations aux ouvrages contigus conservés.

Compris hachements de plâtre ou mortier, descellements, démontage de pattes de fixation, etc., tous coupements, dépose couvre-joints et habillages, etc.

Sortie et enlèvement des ouvrages déposés et des gravois.

**Localisation:**

Ensemble des menuiseries extérieures non conservées, suivant plans architecte.

#### 1.3.2.3 Dépose de volets intérieurs pour réutilisation

Dépose soignée des volets intérieurs en bois existants pour une réutilisation. Stockage et mise à disposition au titulaire du lot Menuiseries Bois.

Travaux exécutés par tous moyens appropriés en fonction des conditions du chantier et de son environnement, avec toutes précautions prises pour ne causer aucun dommage aux ouvrages conservés, compris tous travaux accessoires nécessaires.

Compris tous descellements nécessaires effectués avec soin.

Sortie et enlèvement en décharge de tous les matériaux et gravois non conservés.

**Localisation:**

Ensemble des volets intérieurs en bois, suivant plans architecte.

#### 1.3.2.4 Dépose des grilles de défense

Dépose en démolition des grilles de défense de tous types, travaux effectués avec soin pour éviter toutes dégradations aux ouvrages contigus conservés.

Compris hachements de mortier, descellements, démontage de pattes de fixation, etc., tous coupements, etc.

Compris raccord du support identique à l'existant.

Sortie et enlèvement des ouvrages déposés et des gravois.

**Localisation:**

Ensemble des grilles de défense de l'ancienne perception, suivant plans architecte.

#### 1.3.2.5 Dépose de la canalisation EU/EV sous procédure amiante

L'entreprise prévoira la dépose de la canalisation EU/EV existante. Ces travaux seront réalisés sous procédure amiante sous section 3.

Travaux comprenant :

- dépose de la canalisation existante en fibre ciment verticale des sanitaires du R+1,
- chargement et évacuation des gravats.

Compris tous travaux nécessaires à la réalisation de la présente prestation.

**Nota : Ces travaux devront être réalisés par une entreprise de désamiantage qualifiée sous section 3.**

## DESCRIPTIF

Affaire : 1809-015 Réaménagement de l'ancienne perception en Salle d'Exposition à Capendu

### Lot n°1 : DEMOLITION - GROS OEUVRE - ENDUITS

---

L'entreprise remettra dans son offre le nom de l'entreprise sous traitante ainsi qu'une copie de sa qualification d'amiante (qualibat 15.52).

#### Localisation:

Canalisation EU/EV d'évacuation des sanitaires du R+1, suivant rapport amiante.

### 1.3.3 RESEAUX

#### 1.3.3.1 Canalisations réseaux EU/EV

Suivant indications des plans, il sera prévu des canalisations en P.V.C. compris tés, coudes, joints, etc..., travaux comprenant :

- Sciage et piquage du dallage existant dans le cas de réseau à l'intérieur.
- Terrassements en tranchées, en terrain de toute nature y compris rocher, lit de sable, fourniture et pose, remblaiement après pose.
- Pénétrations sur murs de refends intérieurs et murs de façades extérieurs sur toute l'épaisseur du mur, compris toutes sujétions de raccords.
- Raccord de dallage comprenant hérisson et dallage BA coulé en place, dosage et armatures suivant étude de l'entreprise.

Sortie du bâtiment et raccordement sur le regard existant à remplacer.

Il sera dû les attentes en P.V.C. avec emboîtures pour raccordement des chutes intérieures.

Diamètre des canalisations à déterminer par l'entreprise, diamètre minimum 100mm.

Y compris essais et inspection vidéo.

#### Localisation:

Ensemble des réseaux EU/EV à reprendre, suivant plans architecte.

##### 1.3.3.1.1 Canalisations sous dallage

##### 1.3.3.1.2 Canalisations extérieures

#### 1.3.3.2 Remplacement du regard extérieur EU/EV

L'entreprise prévoira le remplacement du regard extérieur EU/EV existant, travaux comprenant :

- le repérage du regard existant.
- la dépose soignée du regard existant afin de ne pas abîmer les éléments conservés.
- la fourniture et la mise en place de regard préfabriqué en béton comprenant :
  - fouille en terrain de toute nature, sortie et enlèvement des terres,
  - mise en place du regard en un ou plusieurs éléments, scellements des joints au mortier dans le cas de plusieurs éléments,
  - réalisation d'une cunette en fond de regard,
  - fourniture et pose d'un tampon de regard en fonte, constituée par un cadre à sceller et un tampon amovible. 125 KN,

Compris le raccordement des tuyaux d'évacuation des EU/EV.

Regard béton 40\*40.

Sortie et évacuation des gravats.

#### Localisation:

Ensemble des regards extérieurs, suivant plans architecte.

#### 1.3.3.3 Raccordement réseaux EU/EV sur le réseau public

L'entreprise devra au présent article le raccordement du réseau EU/EV du projet sur le réseau public, prestation comprenant tous travaux et accessoires nécessaires.

### 1.3.4 SOUS OEUVRES / OUVRAGES DIVERS

## DESCRIPTIF

Affaire : 1809-015 Réaménagement de l'ancienne perception en Salle d'Exposition à Capendu

### Lot n°1 : DEMOLITION - GROS OEUVRE - ENDUITS

---

#### 1.3.4.1 Création / Modification d'ouverture

Percements pour création et/ou modification d'ouvertures dans murs existants, travaux comprenant :

1 - Etalements et échafaudages.

- Percements du mur pour passage de chevalement d'étalement. Chevalement d'étalement en bois ou métallique, avec semelles au sol, nombre, disposition et dimensions des chevalements en fonction de la largeur de la baie à créer, et de la hauteur au-dessus du sol extérieur.
- Echafaudage extérieur, si nécessaire.

2 - Démolition.

- Démolition pour ouverture dans maçonnerie de toutes natures, par tous moyens appropriés en fonction des conditions rencontrées. Dépose des menuiseries ou autres éléments présents.
- Sortie et enlèvement des gravois.

3 - Maçonneries.

- Jambages en maçonnerie de briques pleines neuves, hourdée au mortier de ciment et/ou jambages en béton armé, compris coffrage et armatures, coulé en place.
- Linteau en béton armé, compris coffrages et armatures, coulé en place ou préfabriqué et/ou Linteau en poutrelles métalliques assemblées par boulons et entretoises, avec remplissage entre poutrelles en béton, les faces vues garnies au mortier avec grillage, type, section et nombre de poutrelles à déterminer par l'entrepreneur en fonction de la largeur de la baie, de la surcharge, et de l'épaisseur du mur.
- Maçonnerie de garnissage au-dessus linteau, avec coins de serrage.
- Dans le cas de modification d'ouverture, bouchement d'ouverture en maçonnerie de blocs agglomérés de granulats courants, répondant aux normes, montés au mortier. Liaison de la maçonnerie de bouchement avec celle existante par refouillements et harpages. Création de poteau ou autres selon configuration de l'ouverture.
- Façon de tableaux, feuillure et ébrasements.
- Finition par enduit mortier, parement soigné.
- Réalisation du seuil ou de l'appui de baie coulé en place, dosage du béton à déterminer par l'entrepreneur, et agrégats de granulométrie appropriée. Dessus penté avec façon de rejingot à gorge, avec glacis ciment lissé réalisé au coulage. Avec ou sans saillie extérieure, compris rejingot suivant détails menuiseries, arête tirée au fer, support de chassis parfaitement horizontal.
- Raccord de mortier.

Compris toutes sujétions éventuelles.

Les dimensions indiqués ci-après, sont les dimensions des ouvertures finies à obtenir à partir des ouvertures existantes. Ces dimensions sont données à titre indicatif et doivent être vérifiées sur place.

##### 1.3.4.1.1 Modification d'ouverture intérieure dim 1.60\*2.20ht

**Localisation:**

Modification d'ouverture par agrandissement pour création de la porte d'accès à la salle d'expositions, suivant plans architecte.

#### 1.3.4.2 Bouchement d'ouverture

Bouchements d'ouvertures existantes, en maçonnerie de blocs agglomérés de granulats courants, répondant aux normes.

Montage au mortier au dosage de 300 à 350 kg de ciment pour 1 m3 de sable.

Liaison de la maçonnerie de bouchement avec celle existante par refouillements et harpages.

Blocs pleins.

Compris enduit de redressage sur les faces destinées à recevoir un doublage ou une finition peinture, et une finition identique à l'existant en façade avec la création d'une surépaisseur en soubassement identique à l'existant.

## DESCRIPTIF

Affaire : 1809-015 Réaménagement de l'ancienne perception en Salle d'Exposition à Capendu

### Lot n°1 : DEMOLITION - GROS OEUVRE - ENDUITS

---

Compris dépose et évacuation des menuiseries ou autre élément selon le cas.

Epaisseur des murs à boucher suivant plans.

**Localisation:**

Bouchement d'ouverture ancienne porte extérieure dans les archives et ouverture intérieure entre l'accès au logement et l'accueil public, suivant plans architecte.

#### 1.3.4.3 Ouverture à réouvrir

Démolition de maçonneries pour la réouverture de la fenêtre, travaux effectués avec soin, compris coupements propres au droit des jonctions.

Compris toutes autres sujétions éventuelles, sortie et enlèvement des gravois.

Maçonnerie de toute nature et de toute épaisseur.

##### 1.3.4.3.1 Fenêtre

**Localisation:**

Fenêtre dans la salle d'exposition côté rue, suivant plans architecte.

##### 1.3.4.3.2 Porte

**Localisation:**

Porte dans le dégagement côté jardin, suivant plans architecte.

#### 1.3.4.4 Reprise de feuillure en tableaux et linteaux avant pose de la menuiserie

Raccords d'enduit mortier en tableaux et linteaux, au niveau de la menuiserie extérieure à remplacer, pour reprise de la feuillure.

Piquage si nécessaire et brossage.

Réfection d'enduit en mortier de même nature que celui existant avec le même parement de finition, compris dressement.

Reprise au mortier de résine si nécessaire.

Ramassage, sortie et enlèvement des gravois.

Travaux à réaliser suivant détail du lot menuiserie.

Le nouveau support devra permettre la pose de la menuiserie.

**Localisation:**

Ensemble des menuiseries extérieures à remplacer, suivant plans architecte.

#### 1.3.4.5 Reprise des appuis et des seuils avant pose de la menuiserie

Reprise des appuis et des seuils, au niveau des menuiseries extérieures à remplacer.

Piquage si nécessaire et brossage.

Reprise des parties ou création de nouveau seuils et appuis.

Travaux réalisés au mortier de résine si nécessaire.

Ramassage, sortie et enlèvement des gravois.

## DESCRIPTIF

Affaire : 1809-015 Réaménagement de l'ancienne perception en Salle d'Exposition à Capendu

### Lot n°1 : DEMOLITION - GROS OEUVRE - ENDUITS

---

Le nouveau support devra permettre la pose de la menuiserie.

Les seuils devront être conforme à la réglementation handicapé.

Travaux à réaliser suivant détail du lot menuiserie.

**Localisation:**

Ensemble des menuiseries extérieures à remplacer, suivant plans architecte.

#### 1.3.4.6 Calfeutrement de menuiseries

Calfeutrement entre gros oeuvre et bâti des menuiseries, au mortier de ciment.

Compris toutes sujétions d'exécution, bourrages, etc. et finition talochée sur les parements vus.

Pour porte, fenêtre, à l'extérieur.

**Localisation:**

Ensemble des menuiseries extérieures à remplacer, suivant plans architecte.

#### 1.3.4.7 Percements en murs

Percements dans maçonnerie de toutes natures, pierre, béton ou béton armé sur toute l'épaisseur du mur, sortie et enlèvement des gravois, pour passage horizontal du réseau.

Reprise si nécessaire du support maçonnerie pour la mise en place du réseau.

Rebouchage et raccords de finition identique à l'existant.

Dimension : diamètre 100 & 200 selon localisation à confirmer suivant les plans du BET Fluides.

##### 1.3.4.7.1 diam 100

**Localisation:**

Percement en mur entre la salle d'exposition et le hall d'entrée, suivant plans BET Fluides.

##### 1.3.4.7.2 diam 200

**Localisation:**

Percement en façade dans l'office, suivant plans BET Fluides.

#### 1.3.4.8 Pénétrations dans bâtiment

L'entreprise devra au présent article les percements dans maçonnerie de toutes natures, béton ou béton armé sur toute l'épaisseur du mur, cloison ou plancher, sortie et enlèvement des gravois, pour passage de fourreaux et/ou de réseaux AEP ou EU/EV et ventilations.

Fourniture et pose de fourreaux suivant demande des lots techniques  
Rebouchage et raccords.

Nombre de percements à déterminer par l'entreprise, en fonction des plans du BET fluides.

**Localisation:**

Pénétrations pour raccordement des réseaux, suivant plans architecte et BET fluides.

#### 1.3.4.9 Percements, scellements, calfeutremments, raccords...

Réalisation de petits travaux de reprise propre à ce lot ou la demande des autres lots, en concertation avec l'architecte.

## DESCRIPTIF

Affaire : 1809-015 Réaménagement de l'ancienne perception en Salle d'Exposition à Capendu

### Lot n°1 : DEMOLITION - GROS OEUVRE - ENDUITS

---

Travaux comprenant :

- Refouillement de trous pour scellements de pièces dans existants : refouillement de trous dans maçonnerie de toutes natures, à la profondeur voulue, nettoyage, et sortie et enlèvement des gravois.
- Rebouchements de trous de scellement et autres dans existants : nettoyage et brossage, humidification et rebouchements au mortier de ciment ou bâtard, avec ou sans incorporation de petits éléments selon dimensions du trou.
- Scellements de pièces dans existants : scellements de pièces dans trous existants, au mortier de ciment ou bâtard. Avec réglage et calage de l'ouvrage à sceller.
- Descellements de pièces dans existants : descellements dans maçonnerie de toutes natures ou béton, dépose de la pièce scellée et rangement, sortie et enlèvement des gravois.
- Raccords divers au mortier de ciment ou bâtard.
- Percements dans murs porteurs ou refends pour évacuation EU/EV, en concertation avec lots concernés.
- Percements dans planchers pour évacuation EU/EV et passage des réseaux, en concertation avec les lots concernés.
- Calfeutrement entre gros oeuvre et bâti des menuiseries, au mortier de ciment, compris toutes sujétions d'exécution, bourrages, etc. et finition talochée sur les parements vus.

Hypothèse : 12h de travail à 2 ouvriers.

#### Localisation:

Travaux pouvant être réalisés sur l'ensemble du bâtiment, suivant demande de l'architecte.

### 1.3.5 OUVRAGES EXTERIEURS

#### 1.3.5.1 Reprofilage en pente dallage d'accès

Reprofilage en pente du dallage d'accès au droit de la porte d'entrée, travaux comprenant :

- Dépose soignée des dalles existantes se trouvant sur l'emprise de l'ouvrage à réaliser et jusqu'au caniveau.
- Sciage et démolition de la marche béton.
- Terrassement en décaissé pour recevoir la rampe.
- Mise en décharge des gravats.
- Après décaissé, remise en état de la surface de la fondation comprenant nivellement, apport de granulats complémentaires, si nécessaire et damage, pour obtenir un fond de forme apte à recevoir un dallage neuf.
- Réalisation d'un hérisson de pierres sèche sous dallage, compris apport de matériaux, mise en place, nivellement et compactage. Hauteur suivant plans BET.
- Fourniture et mise en oeuvre de béton pour dallage de construction d'épaisseur 0.13m comprenant :
  - Un film étanche type polyane, recouvrement 40 cm minimum, avec relevés sur parois et ouvrages émergents,
  - Dosage béton : suivant plan BET,
  - Armatures : suivant plan BET,
  - Sujétion pour forme de pente.
  - La confection de toutes réservations pour le passage des canalisations ou autres demandée par le Second Oeuvre,
  - Toutes fournitures et sujétions pour une exécution dans les règles de l'Art.
- Adaptation et repose et scellement des dalles en gravillons lavés avec la fourniture si nécessaire de dalles identiques aux existantes.
- Réalisation de bûches périphériques en béton armé, pour dallage extérieur,
  - Préparation du support avec terrassements complémentaires,
  - Coulage béton pleine fouille, dosage suivant plan BET,
  - Armatures : suivant plans BET,
  - Toutes sujétion de coffrages et serrages,
  - Dimensions 20\*40, suivant plans BET.

Toutes précautions devront être prises afin de ne pas abîmer les ouvrages existants conservés, et plus particulièrement la façade contre lequel se fera la rampe.

Dimension : suivant plans.



## DESCRIPTIF

Affaire : 1809-015 Réaménagement de l'ancienne perception en Salle d'Exposition à Capendu

### Lot n°1 : DEMOLITION - GROS OEUVRE - ENDUITS

---

#### Localisation:

Accès au niveau de la porte d'entrée, suivant plans architecte.

#### 1.3.5.2 Bande de guidage

Mise en place d'une bande de guidage podotactile, constituée de clous podotactiles type Tactipicot de chez TACTIFRANCE ou équivalent, compatible ou similaire.

Clous en inox 316 A4 finition zinguée antidérapant composé de picots sur le dessus.

Mise en oeuvre suivant prescriptions du fabricant.

- Placer correctement le gabarit de perçage au sol à partir de ce trait (en laissant les 50 cm libre)
- Percer le sol aux 4 coins du gabarit, sur une profondeur de 15 mm.
- Placer 4 piges aux 4 coins du gabarit, pour le maintenir au sol pour le perçage.
- Percer les autres trous.
- Oter le gabarit, aspirer la poussière des trous.
- Mettre un peu de colle PU au fond des trous et poser les clous

Nombre de clous, caractéristiques, etc... conforme à la norme NF 98-351.

Toutes fournitures et sujétions pour une exécution dans les règles de l'Art  
Dimensions des ouvrages, suivant plans.

#### Localisation:

Cheminement PMR de la place PMR jusqu'à la porte d'entrée, suivant plans architecte.

#### 1.3.5.3 Marquage des parkings

1 - Réalisation de bandes peintes sur la chaussée, le type de peinture sera adapté au support et à ses contraintes et devra présenter des garanties de durabilité incontestable. Le produit utilisé sera de qualité routière grand trafic, la référence et la fiche technique seront soumises à l'approbation du maître d'oeuvre avant toute utilisation.

Marquage des stationnements.

Localisation : selon plan.

2 - Sigle de stationnement handicapé bandes peintes au sol + panneau :

Mise en peinture de l'ensemble des places handicapées par réalisation d'un fond bleu avec incrustation du sigle en blanc. Réalisation avec une peinture de type routier homologuée.

Fourniture et pose d'un panneau type B6d + M6h, comprenant :

- 1 panneau alu B6a1 avec 2 rails au dos, réfléchissant classe 1, Ø 450 mm
- 1 panneau M6h (arrêté du 26/12/2000) - 500 mm x 150 mm
- 1 poteau galvanisé 80 mm x 40 mm + brides

Localisation : selon plan.

#### Localisation:

Place de stationnement PMR, suivant plans architecte.

##### 1.3.5.3.1 Marquage parking

##### 1.3.5.3.2 Sigle stationnement handicapé au sol + panneau

## 1.3.6 RENFORCEMENT

### 1.3.6.1 Renforcement de planchers et/ou poutres existantes

Renforcement de plancher existants par mise en place de fers de type UPN 260, assemblées par moilage au niveau des poutres.

Assemblage et serrage par boulons.

Les profilés métaux et accessoires métaux mis en place seront traités à la peinture antirouille.

Compris toutes sujétions de travaux ou accessoires nécessaires à la réalisation de ces renforts.

## DESCRIPTIF

Affaire : 1809-015 Réaménagement de l'ancienne perception en Salle d'Exposition à Capendu

### Lot n°1 : DEMOLITION - GROS OEUVRE - ENDUITS

---

Travaux à réaliser suivant prescription et détail du BET.

#### **Localisation:**

Renforcement des poutres existantes, suivant plans BET Structure.

1.3.6.1.1 UPN 260

### 1.3.7 TRAITEMENT DES FACADES

#### 1.3.7.1 Echafaudage

L'entreprise installera un échafaudage de sécurité, toute hauteur, répondant aux normes en vigueur au moment du chantier.

Le présent lot assurera l'entretien et la vérification régulière de celui-ci. Il procédera à son démontage une fois toutes les interventions terminées.

Tous les frais relatifs à cette prestation sont à sa charge.

#### **Localisation:**

Façade Nord de la partie du bâtiment concernée par le projet, suivant plans architecte.

#### 1.3.7.2 Travaux préparatoires

Avant le piquage des façades, l'entreprise prévoira :

- le débroussaillage complet avec suppression totale des arbustes, végétaux après concertation avec le maître d'ouvrages et l'architecte.
- la taille des arbustes.
- l'arrachage du lierre sur toutes les façades concernées par le projet.

Une attention particulière sera apportée à la protection des végétaux conservés (arbres, arbustes et buissons).

Travail soigné, avec utilisation d'outillage adapté.

Evacuation des branchages, etc... .

#### **Localisation:**

Façade Nord de la partie du bâtiment concernée par le projet, suivant plans architecte.

#### 1.3.7.3 Piquage des enduits

Piquage et enlèvement complet de l'ancien enduit au mortier de toute épaisseur, sur supports en maçonneries de toutes natures.

Dégradage des joints pour enlèvement de toutes les traces de mortier mal adhérentes, et brossage du parement.

Regarnissage des joints dans le cas où ils sont dégradés en profondeur.

L'ensemble des éléments en pierre existant en façade sont conservés. L'entrepreneur prendra soin lors des piquages, à ne pas les endommager.

Ramassage et enlèvement des gravois.

#### **Localisation:**

Façade Nord de la partie du bâtiment concernée par le projet, suivant plans architecte.

## DESCRIPTIF

Affaire : 1809-015 Réaménagement de l'ancienne perception en Salle d'Exposition à Capendu

### Lot n°1 : DEMOLITION - GROS OEUVRE - ENDUITS

---

#### 1.3.7.4 Enduit à la chaux

Réalisation d'enduit monocouche en produits prêts à l'emploi, à la chaux de type PARLUMIERE de chez PAREX-LANKO ou similaire, avec application mécanique.

Préparation du support :

- nettoyage par brossage à la brosse métallique ou à l'air comprimé pour éliminer souillures, projections ou autres pouvant nuire à la bonne adhérence de l'enduit ;
- dans le cas de support trop lisse, exécution d'un piquage ;
- humidification du support profondément par arrosages répétés;
- traitement des fissures par un rebouchage au mastic acrylique après brossage et griffage.

Exécution de l'enduit monocouche : enduit en produits prêts à l'emploi, de type et nature fonction de l'aspect de parement voulu.

Compris façon de toutes arêtes et cueillis.

Mise en place de trame de pontage à tous les endroits nécessaires et notamment aux raccords entre la maçonnerie et les ouvrages béton.

Épaisseurs, mise en oeuvre, finitions, etc., conformes aux prescriptions du fabricant et de l'Avis technique.

Teintes au choix du maître d'oeuvre dans la gamme existante.

Finition du parement :

- Enduit taloché fin

Coloris :

- Au choix du maître d'ouvrage et de l'architecte

#### **Localisation:**

Façade Nord de la partie du bâtiment concernée par le projet, suivant plans architecte.

#### 1.3.7.5 Plus value pour soubassement

Plus value pour façon de soubassement en surépaisseur d'enduit à la chaux sur une hauteur identique à l'existant suivant les plans architecte.

#### **Localisation:**

Soubassement sur la façade Nord, suivant plans architecte.

#### 1.3.7.6 Nettoyage des encadrements pierres conservés

Mise en place d'une protection contre les projections du mélange projeté, par tous moyens appropriés pour obtenir une protection efficace.

Sur la façade, mise en place de toutes protections nécessaires devant les fenêtres, portes, etc., et sur tous les éléments quels qu'ils soient pouvant être attaqués par la projection du mélange.

Exécution du nettoyage par projection sous faible pression d'un mélange de sable et d'eau.

Nature et granulométrie du sable et dosage du mélange à déterminer par l'entrepreneur sous sa responsabilité, en fonction de la nature des matériaux de la façade et de l'état de celle-ci.

Pression à adapter pour traiter certains points particuliers de la façade tels que arêtes, petites saillies, etc., ainsi que toutes autres surfaces en matériau de dureté différente de celle du matériau de fond de façade, le cas échéant.

Travaux à réaliser par du personnel muni de la protection réglementaire.

Compris toutes installations techniques nécessaires.

## DESCRIPTIF

Affaire : 1809-015 Réaménagement de l'ancienne perception en Salle d'Exposition à Capendu

### Lot n°1 : DEMOLITION - GROS OEUVRE - ENDUITS

---

#### Localisation:

Encadrements de fenêtres existants de la façade Nord de la partie du bâtiment concernée par le projet, suivant plans architecte.

#### 1.3.7.7 Traitement de la génoise

Traitement de la génoise existante, travaux comprenant :

- Décapage et nettoyage de la génoise existante, comprenant :

Mise en place d'une protection contre les projections du mélange projeté, par tous moyens appropriés pour obtenir une protection efficace.

Sur la façade, mise en place de toutes protections nécessaires sur tous les éléments quels qu'ils soient pouvant être attaqués par la projection du mélange.

Décapage par tous moyens appropriés.

Exécution du nettoyage par projection sous faible pression d'un mélange de sable et d'eau.

Nature et granulométrie du sable et dosage du mélange à déterminer par l'entrepreneur sous sa responsabilité, en fonction de la nature des matériaux de la génoise et de l'état de celles-ci.

Pression à adapter pour traiter certains points particuliers de la génoise tels que arêtes, petites saillies, etc., ainsi que toutes autres surfaces en matériau de dureté différente de celle de la génoise.

- Restauration de la génoise existante, comprenant :

Enlèvement des parties défectueuses, des parties sans accroches, piquage du mortier, etc...  
Brossage des tuiles et du mortier restant en place.  
Remplacement des parties défectueuses, rajout de mortier, etc...  
Tous travaux nécessaires à la restauration de la génoise.

Tous les travaux de reprise devront être réalisés avec des matériaux similaires à ceux déjà en place : tuiles de récupération, briques, mortier de chaux, etc...

Travaux à réaliser par du personnel muni de la protection réglementaire.

Compris la mise en place d'une protection, des ouvrages de sécurité avant intervention, nettoyage et repliement après intervention.

- Réalisation d'un badigeon de chaux, comprenant :

Réalisation en finition de la génoise, de décors de badigeon de chaux grasse à deux couches minimum.

Nettoyage au préalable de la génoise.

La couche primaire sera blanche et la seconde teintée, des essais préliminaires seront effectués.

#### Localisation:

Ensemble de la génoise existante sur la façade Nord donnant sur la cour, suivant plans architecte.

## DESCRIPTIF

Affaire : 1809-015 Réaménagement de l'ancienne perception en Salle d'Exposition à Capendu

### Lot n°1 : DEMOLITION - GROS OEUVRE - ENDUITS

---

#### 1.4 OPTION - CREATION DU DRAIN

##### 1.4.1 Création d'un drain

Réalisation d'un drain, travaux comprenant :

Travaux préparatoires :

- Enlèvement des plantations.
- Dépose des ouvrages divers.
- Sciage et enlèvement des dalles en gravillons.
- Sciage de la jardinière existante.
- Décaissé sur 1.50m de haut minimum afin d'arriver à la Marne saine / Substratum rocheux.
- Tous travaux de mise en sécurité et de confortement pour la réalisation du décaissé.

L'entreprise prendra toutes les dispositions nécessaires afin de ne pas abîmer les ouvrages conservés, et notamment la façade existante.

Réalisation du drain, comprenant :

- Réalisation d'un système de protection des murs de soubassement en contact avec la terre comprenant :
  - Préparation du support existant (piquage, etc...).
  - Réalisation d'un enduit mortier avec incorporation d'hydrofuge, finition taloché pour recevoir le système d'étanchéité.
  - Mise en oeuvre d'un produit bitumineux de type IGOLATEX de chez SIKA, ou similaire, en application directe sur support béton ou poreux. Application en 2 couches croisés suivant les prescriptions du fabricants.
  - Mise en place d'une protection de type DELTA MS, ou similaire, sur le mur de soutènement, compris fixations appropriées, bande soline en partie haute, recouvrement , etc
- Réalisation d'un système de drainage en pied des murs du bâtiment comprenant :
  - Réalisation d'une cunette en gros béton en pied du mur, compris forme de pente vers collecteur drain.
  - Mise en place d'un drain PVC diam 160, enrobé d'un géotextile, compris calage du drain sur la cunette.
  - Ouvrage BA à l'angle de la façade Ouest et Sud pour évacuer les eaux d'écoulement du drain.
  - Toutes fournitures et sujétions pour une exécution dans les règles de l'Art.
- Réalisation d'un remblai de drainage en pied des murs du bâtiment :
  - Mise en place d'un géotextile sur le talus en terre avant mise en place du remplissage en galets
  - Remplissage complet par mise en place de galets de taille croissante à partir du drain.
  - Finition en partie haute par retournement du géotextile et mise en place d'une couche de terre végétale.
  - Toutes fournitures et sujétions pour une exécution dans les règles de l'Art.
  - Compris le branchement sur le réseau existant.
  - Compris percement dans murs de clôture en pierre et mise en place d'une barbacane.

L'entreprise prévoira le raccords des existants à l'identique :

- Reprise du sol existant par la pose et le scellement des dalles en gravillons, avec remplacement si nécessaire.
- Reprise de la jardinière béton.
- Reprise des ouvrages déposés.

#### Localisation:

Drain, suivant plans architecte et BET.